



AVIS DE CONCERTATION VOLONTAIRE PREALABLE

Projet agrivoltaïque des Terres Faux Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée

Objet de la concertation :

La société Statkraft Renouvelables souhaite développer un projet agrivoltaïque d'une surface d'environ 45 hectares pour une puissance totale de 21 MWc.

Le projet agrivoltaïque des Terres Faux s'inscrit dans l'engagement de Statkraft en faveur de la transition énergétique, en alliant production d'énergie renouvelable et activité agricole durable. Il poursuit trois objectifs principaux :

- Apporter une solution aux difficultés rencontrées dans l'exploitation de ces parcelles : les terrains présentent des problèmes d'hydromorphie et de persistance de raygrass rendant leur exploitation en grandes cultures difficile.
- Accompagner l'installation d'un jeune éleveur de 19 ans : ce projet vise à consolider son exploitation en lui permettant de développer son cheptel ovin grâce à l'exploitation de ces nouvelles parcelles et de renforcer la viabilité économique de son activité à long terme.
- Produire de l'électricité renouvelable et locale : le projet permettra l'alimentation en électricité d'environ 6150 foyers.

Le développement de ce projet sur la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée fait l'objet d'une concertation préalable volontaire à l'initiative de Statkraft Renouvelables.

La concertation préalable s'effectue conformément à l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle porte sur un projet soumis à évaluation environnementale selon l'article L. 122-1.

Par conséquent, et en application de l'article L121-17, le maître d'ouvrage Statkraft Renouvelables prend l'initiative de mettre en place une concertation préalable volontaire selon les modalités qu'il détermine librement, tout en respectant les exigences de l'article L. 121-16. Afin d'impliquer le public dans l'élaboration du projet « Les Terres Faux », cette concertation préalable volontaire s'étend sur une période de 1 mois. Elle commence le **21 septembre 2025** et se termine le **21 octobre 2025**.



Modalités de la concertation préalable :

Animations d'ateliers participatifs :

Deux ateliers seront animés durant cette phase de concertation

- Atelier identité et usages des territoires : **mercredi 24 septembre 2025 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Georges-sur-la-Prée**
- Visite de site « Paysages et biodiversité » : **mercredi 8 septembre 2025 à 18h à la salle des fêtes de Saint-Georges-sur-la-Prée**

Permanences publiques d'information :

Pour vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, des permanences publiques seront assurées par le responsable du projet :

- **Le jeudi 2 octobre 2025 de 14h à 16h en mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée**
- **Le jeudi 16 octobre 2025 de 14h à 16h en mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée**

Pendant toute la durée de la concertation :

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée
- Par correspondance à l'adresse suivante : Statkraft – 2 rue Favart, 75002 Paris
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : terres.faux@statkraft.com

A l'issu de la concertation :

Le responsable du projet recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée ainsi que dans sa version électronique sur la page internet du projet. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.